

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 08 juillet 2015 à 9 h 30  
« Le patrimoine des retraités et l'épargne retraite »

<b>Document N° 2 bis</b>
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

## **Le patrimoine des ménages retraités : résultats actualisés**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*



## Le patrimoine des ménages retraités : résultats actualisés

Les résultats du document n° 2 sont issus de l'enquête INSEE Patrimoine 2004. Comme la dernière édition de cette enquête date de 2010, en attendant la prochaine à paraître en 2016, le secrétariat général du COR a demandé à l'INSEE d'actualiser à 2010 les résultats du document n°2 relatifs aux montants de patrimoine des actifs et des retraités. Les autres résultats mis en évidence dans le document n°2 (écarts selon l'âge, la catégorie sociale, la situation familiale, etc.) sont de nature plus structurelle et ne nécessitent pas d'être actualisés.

Il n'est cependant pas possible de reproduire pour l'année 2010 des résultats comparables en évolution à ceux présentés dans le document n° 2 pour l'année 2004. En effet, les montants de patrimoine en 2004 ont été recalés sur la Comptabilité nationale, de façon à les corriger de la sous-estimation constatée dans l'enquête Patrimoine<sup>1</sup>. Comme l'INSEE n'a pas procédé à ce recalage pour les données de 2010, les montants de patrimoine présentés ici correspondent aux données de l'enquête Patrimoine 2010, non recalées sur la Comptabilité nationale.

Or le recalage modifie sensiblement les estimations des montants de patrimoine des diverses catégories de ménage. En effet, les masses de patrimoine financier déclarées par les ménages enquêtés dans l'enquête Patrimoine sont fortement sous-estimées, surtout pour les valeurs mobilières ou l'assurance-vie : en 2004, elles ne représentaient qu'un tiers environ des masses évaluées par la Comptabilité nationale. Le recalage consiste alors à multiplier les montants déclarés dans l'enquête par un facteur propre à chaque type d'actif financier. Ainsi, le patrimoine financier est environ trois fois plus important en termes de données recalées qu'en termes de données non recalées ; il est comparable au patrimoine immobilier en termes de données recalées, alors qu'il apparaît nettement inférieur au patrimoine immobilier selon les données de l'enquête Patrimoine.

La sous-estimation des masses de patrimoine, notamment financier, dans cette enquête peut être liée soit à un biais d'échantillonnage (les ménages les plus fortunés, qui concentrent une part importante des masses de patrimoine, ne figurent pas dans l'échantillon enquêté ou ne répondent pas à l'enquête), soit à une sous-déclaration des ménages répondants (les enquêtés sous-évaluent - volontairement ou non - leur patrimoine en omettant de déclarer certains actifs ou en minorant les montants détenus). Dans l'enquête Patrimoine 2010, l'INSEE a amélioré sensiblement, par rapport aux éditions précédentes, ses procédures d'échantillonnage et de redressement de l'échantillon, afin d'obtenir un échantillon représentant mieux les plus fortunés et d'éliminer la première cause de biais. Les données de l'enquête Patrimoine 2010 sont en revanche toujours affectées par la sous-déclaration des répondants.

---

<sup>1</sup> Voir encadré 2 du document n° 2, ainsi que le document n° 7 pour la mise en cohérence par l'INSEE des données de l'enquête Patrimoine 2004 et des Comptes nationaux.

Comme les données non recalées de l'enquête Patrimoine 2010 ne sont pas comparables aux données recalées de 2004, le présent document procède en deux étapes :

- dans la première partie, sont présentés **des résultats pour l'année 2010 (données non recalées), non comparables avec ceux du document n° 2 pour l'année 2004 (données recalées)**. Outre la question du recalage sur la Comptabilité nationale, il existe des différences de champ : d'une part, les résultats du document n° 2 portent sur la France métropolitaine, tandis que ceux présentés ici portent sur la France entière, l'enquête Patrimoine 2010 ayant été étendue aux DOM ; d'autre part, le patrimoine mesuré à partir de l'enquête Patrimoine 2010 inclut le patrimoine mobilier (automobile, biens durables, etc.), contrairement aux enquêtes Patrimoine précédentes qui ne le mesuraient pas.
- dans la deuxième partie, sont présentés **des résultats en évolution entre 2004 et 2010**, sur la base des montants déclarés dans l'enquête non recalés sur la Comptabilité nationale, et sur un champ comparable (France métropolitaine, patrimoine mobilier exclu).

## **1. Distribution de montants de patrimoine brut des actifs et des retraités en 2010**

On considère ici le patrimoine brut, endettement non déduit. Il est la somme du patrimoine immobilier, du patrimoine financier, des actifs professionnels (détenus essentiellement par les indépendants en activité et parfois conservés par les indépendants à la retraite) et des objets mobiliers.

En 2010, le patrimoine médian des ménages de retraités (174 000 euros) apparaît supérieur de 16 % à celui des actifs ; l'écart serait plus important en termes de patrimoine net, dans la mesure où les retraités sont moins endettés que le reste de la population<sup>2</sup>. A tous les niveaux de la distribution, le patrimoine des retraités apparaît supérieur à celui des actifs, l'écart étant plus faible en haut qu'en bas de la distribution. Les montants de patrimoine apparaissent ainsi un peu moins dispersés parmi les retraités que parmi les actifs, du moins au vu des indicateurs présentés ici (D9/D5 et moyenne/médiane).

Grâce à l'amélioration de la procédure d'échantillonnage mentionnée précédemment, l'échantillon de l'enquête Patrimoine 2010 représente mieux les ménages les plus riches, ce qui permet d'estimer pour la première fois le centile supérieur de patrimoine. Ainsi, près de 1 % des ménages retraités possèdent un patrimoine supérieur à deux millions d'euros, cette proportion étant légèrement moindre parmi les ménages d'actifs.

---

<sup>2</sup> Le COR reviendra sur ce point lors de la séance d'octobre 2015.

## Distribution de patrimoine brut total<sup>(1)</sup> en 2010

	Actifs <sup>(2)</sup>	Retraités <sup>(3)</sup>	rapport Retraités/Actifs
<b>Montant de patrimoine (en euros)</b>			
D1 (1er décile)	2 900	4 000	1,40
D5 (Médiane)	149 000	174 000	1,16
D9 (9e décile)	557 000	577 000	1,04
P95 (95e centile)	844 000	865 000	1,02
P99 (99e centile)	1 897 000	1 967 000	1,04
Moyenne	263 000	279 000	1,06
<b>Indicateurs de dispersion</b>			
D9/D5	3,7	3,3	
Moyenne/Médiane	1,8	1,6	

Lecture : un ménage retraité sur deux possède plus de 174 000 € en 2010.

Définitions :

(1) Patrimoine brut total : patrimoine immobilier, financier, professionnel et mobilier, endettement non déduit.

(2) Retraités : ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée, ou inactive de plus de 60 ans.

(3) Actifs : ménages dont la personne de référence occupe un emploi ou est au chômage.

Source : INSEE, enquête Patrimoine 2010, données non recalées sur la Comptabilité nationale.

Note : ce tableau est analogue au tableau 2 du document n° 2, mais les données ne sont pas comparables.

Champ : France entière.

Les tableaux et graphique suivants présentent les deux principales composantes du patrimoine brut, à savoir le patrimoine immobilier et le patrimoine financier.

Pour ces deux composantes, le patrimoine des retraités est supérieur à celui des actifs, d'environ 20 % pour le patrimoine immobilier et d'environ 70 % pour le patrimoine financier<sup>3</sup>. Les retraités détiennent en revanche peu d'actifs professionnels.

Le patrimoine financier des retraités est très concentré sur les plus riches, comme l'indique le rapport élevé entre la moyenne et la médiane (4,6). Il y a donc une forte hétérogénéité entre retraités. Au vu de cet indicateur, le patrimoine financier semble toutefois légèrement moins concentré chez les retraités que chez les actifs (4,7) ; mais il est difficile de conclure qu'il y a moins d'inégalités de patrimoine parmi les retraités, car d'autres indicateurs comme l'indice de Gini pourraient donner un résultat en sens inverse (dans le document n° 2, l'indice de Gini du patrimoine financier est plus élevé pour les retraités que pour les actifs).

<sup>3</sup> Les montants de patrimoine financier apparaissent ici nettement plus faibles que dans le document n° 2, compte tenu de l'absence de calage sur la Comptabilité nationale.

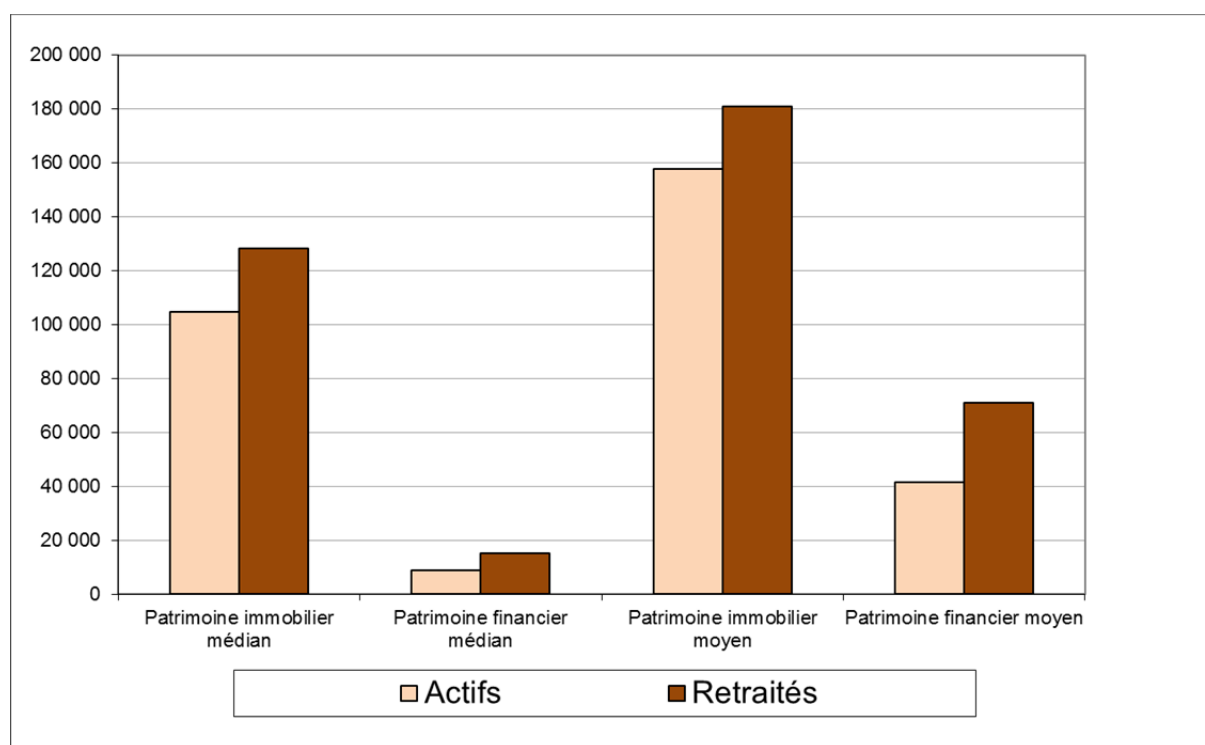
## Montants médian et moyen des patrimoines immobilier et financier en 2010

### Patrimoine immobilier

	Actifs	Retraités	rapport Retraités/Actifs
<b>Montant de patrimoine (en euros)</b>			
Médiane	105 000	128 000	1,22
Moyenne	158 000	181 000	1,15
<b>Indicateur de dispersion</b>			
Moyenne/Médiane	1,5	1,4	

### Patrimoine financier

	Actifs	Retraités	rapport Retraités/Actifs
<b>Montant de patrimoine (en euros)</b>			
Médiane	8 800	15 300	1,74
Moyenne	41 700	71 000	1,70
<b>Indicateur de dispersion</b>			
Moyenne/Médiane	4,7	4,6	



#### Définitions :

(1) *Retraités* : ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée, ou inactive de plus de 60 ans.

(2) *Actifs* : ménages dont la personne de référence occupe un emploi ou est au chômage.

Source : INSEE, enquête Patrimoine 2010, données non recalées sur la Comptabilité nationale.

Champ : France entière.

Note : ce tableau est analogue au graphique 6 du document 2, mais les données ne sont pas comparables.

## 2. Evolutions des montants de patrimoine des actifs et des retraités

Entre 2004 et 2010, le patrimoine brut total des ménages de retraités a progressé, en médiane, de 52 % en euros courants, contre 43 % pour les ménages d'actifs, selon les données des enquêtes Patrimoine non recalées sur la Comptabilité nationale (champ : France métropolitaine). Ceci correspond à une progression du patrimoine médian en euros constants de 4,0 % par an pour les retraités, contre 2,9 % par an pour les actifs.

Les retraités se sont donc enrichis relativement aux actifs entre 2004 et 2010 : le ratio entre le patrimoine brut médian des retraités et celui des actifs est passé de 1,10 en 2004 à 1,17 en 2010<sup>4</sup>.

Notons que ce ratio prendrait une valeur plus élevée si les données des enquêtes Patrimoine étaient recalées sur la Comptabilité nationale. En effet, comme les retraités possèdent beaucoup plus de patrimoine financier que les actifs, un tel recalage aurait pour effet de rehausser davantage le patrimoine total des retraités que celui des actifs. Ainsi, la valeur de ce ratio était de 1,22 en 2004 selon les données recalées (voir document n° 2).

Cette tendance à l'enrichissement relatif des retraités s'observe au fil des enquêtes Patrimoine successives depuis 1986. Ainsi, le ratio entre le patrimoine brut médian des retraités et celui des actifs était égal à 1,00 en 1992, avec des données recalées<sup>5</sup>. Par ailleurs le ratio du patrimoine brut médian des ménages de 60 ans et plus, rapporté à celui de l'ensemble des ménages, est passé de 0,85 en 1986 à 0,90 en 1992 puis à 1,08 en 1998, avec des données non recalées<sup>6</sup>.

On peut expliquer cette tendance par un effet de renouvellement des générations (effet *norïa*). Comme le montre le graphique suivant, le patrimoine dont les ménages disposent lorsqu'ils arrivent à l'âge de la retraite progresse rapidement au fil des générations (voir trait vertical bleu), et cette progression rapide devrait se poursuivre jusqu'aux générations nées au début des années 1950. Le renouvellement des générations contribue ainsi à une progression rapide du patrimoine médian des retraités. Par contre, pour les générations plus jeunes, actuellement en activité, il est moins évident que le patrimoine progresse toujours au fil des générations : en effet, le patrimoine observé à un âge donné (par exemple à l'âge de 40 ans, voir le trait vertical vert en pointillés) progresse peu, et il est difficile de séparer les effets de génération, les effets de période (hausse des prix immobiliers depuis 1998) et les effets du retard de calendrier dans l'acquisition de la résidence principale<sup>7</sup>. Ainsi le renouvellement des générations contribue peu à accroître le patrimoine médian des actifs.

Le graphique suivant montre également que chaque cohorte successive de retraités a vu son patrimoine au total progresser au fur et à mesure qu'elle avançait en âge, ce qui est la résultante de plusieurs facteurs pouvant augmenter ou diminuer le patrimoine d'un ménage au cours de la retraite : épargne (ou désépargne) durant la retraite, valorisation des biens immobiliers et des actifs financiers possédés par le ménage, héritages et donations reçus ou versés par le ménage durant la retraite (y compris la liquidation de la succession du conjoint lorsque celui-ci décède).

---

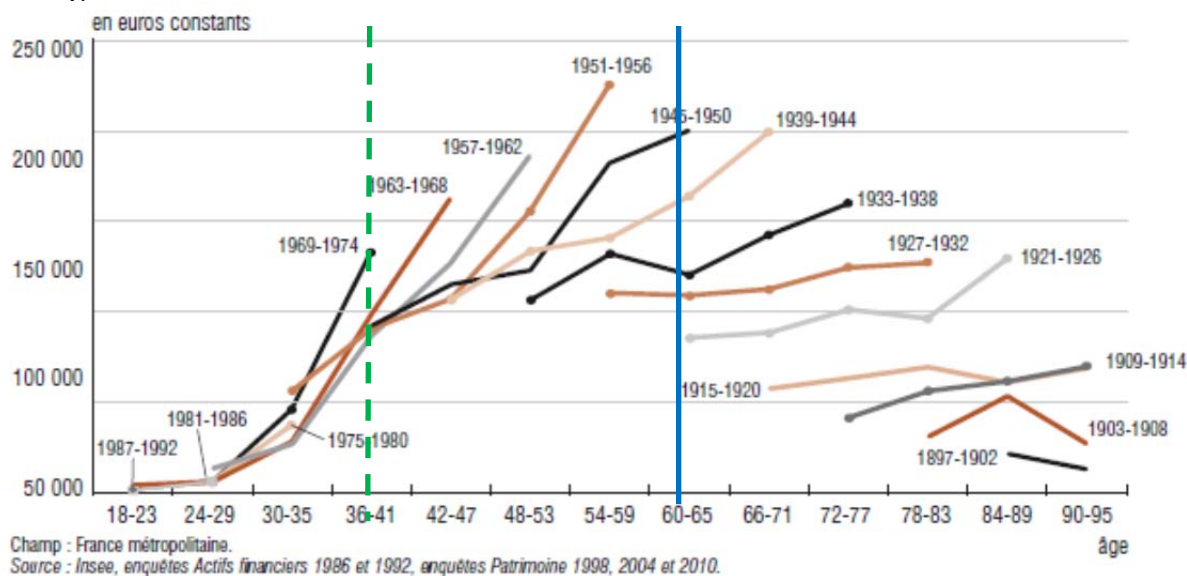
<sup>4</sup> Le chiffre de 1,17 pour 2010 est légèrement différent de celui présenté dans la première partie de ce document (1,16), à cause des différences de champ.

<sup>5</sup> Voir INSEE, « Revenus et patrimoine des ménages retraités », document de travail n°F9810, 1998.

<sup>6</sup> Voir INSEE, « Revenus et patrimoine des ménages », Synthèses n°19, 1998, page 103.

<sup>7</sup> Les résultats pourraient être différents en termes de patrimoine net d'endettement.

## Patrimoine brut médian par génération suivant l'âge de la personne de référence du ménage



Graphique extrait de « Les déterminants du patrimoine : facteurs personnels et conjoncturels », Pierre Lamarche et Laurianne Salembier (INSEE), INSEE Références - Les revenus et le patrimoine des ménages - édition 2012.

Note de lecture : chaque courbe représente une génération dont on suit le patrimoine brut médian dans le temps, de 1986 à 2010.

En traçant un trait vertical, on peut mesurer la progression du patrimoine au fil des générations, à un âge donné :

- à l'âge de 60-65 ans (trait bleu), la génération 1921-1926 disposait de 80 000 euros en 1986, tandis que la génération 1945-1950, née 24 ans plus tard, disposait de 200 000 euros en 2010 (soit 2,5 fois plus en euros constants).
- à l'âge de 36-41 ans (trait vert en pointillés), la génération 1945-1950 disposait de 90 000 euros en 1986, tandis que la génération 1969-1974, née 24 ans plus tard, disposait de 130 000 euros en 2010 (soit 1,4 fois plus en euros constants).

On peut parler d'effets de génération si les écarts entre générations se maintiennent tout au long du cycle de vie, autrement dit si les courbes correspondant à chaque génération sont parallèles. C'est bien le cas pour les générations les plus anciennes. Pour les générations les plus jeunes, les évolutions sont plus complexes. La progression observée dans toutes les cohortes entre 1998 et 2010 semble plutôt relever d'effets de période (hausse des prix immobiliers). Par ailleurs, l'acquisition plus tardive de la résidence principale peut entraîner une baisse du patrimoine brut au fil des générations avant l'âge de 40 ans, qui ne préjuge pas du niveau futur de richesse des jeunes générations.